

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====
N° 2018 - 049

L'an Deux Mil dix-huit, le quatorze juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de LA FLOTTE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Léon GENDRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 08/06/2018

ETAIENT PRÉSENTS :

M. GENDRE Léon, Maire, M. ZÉLIE Roger, Mme ÉPAUD Marie-Thérèse, M. BERTHOMÈS Simon-Pierre, M. CROCI Alain, Mme Masion TIVENIN Isabelle, Adjoints.

M. FRILOUX Olivier, M. OGER Jacky, M. SALEZ Patrick, Conseillers Délégués.

Mmes BERTRANET Anne-Marie, DROUIN Michèle, SALIN Françoise, BONIN BALMAS Elisabeth, M. PERRAIN Bernard, Mme SICATEAU RIVIERE Céline, MM. LE BARON Philippe, MENANTEAU Joël, HERAUDEAU Jean-Paul, Conseillers Municipaux 19

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme VANOOST Maryse à M. Jacky OGER, Mme ROBINEL Elsa à Mme DROUIN Michèle Mme Véronique BICHON à M. MENANTEAU Joël, Mme BERGERON Annie à M. TIVENIN Bernard 4

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle Masion TIVENIN

OBJET : ENFANCE JEUNESSE : RESTAURANT MUNICIPAL - TARIFS REPAS à compter du 1^{er} septembre 2018

M. le Maire donne la parole à Madame **Isabelle Masion TIVENIN**, Adjointe chargée des affaires scolaires qui présente ce dossier.

Elle propose de procéder comme l'an passé, à l'actualisation du prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018. Le repas enfant passerait de **2,90 € à 2,95 €** soit une augmentation d'environ 1,80 % correspondant au coût de la vie.

Elle mentionne que pour le repas adulte, peu de personnes déjeunent compte-tenu du prix et de l'importance des rations. Actuellement, il est fixé à **5,90 €**, et comporte à volonté, une entrée, un plat, un fromage, un dessert et un café, il pourrait être réduit au niveau des quantités et porté à **5,00 €**.

Ces nouveaux tarifs restent raisonnables par rapport à ceux d'autres cantines sur le territoire de l'île de Ré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les nouveaux tarifs du restaurant municipal à compter du 1^{er} septembre 2018 comme suit : Repas enfant : **2,95 €** Repas adulte : **5,00 €**

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, le 15 Juin 2018

Le Maire

L. GENDRE

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
de l'affichage le

20 JUIN 2018

